

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

**Délibération n°072/2026 : Vote du budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve exercice 2026**

Robert CONDOMINES expose les conditions de préparation du budget de la ZAM Combe Martèle exercice 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval **unanime** de l'assemblée.

Il présente les chiffres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L2311-1 à L2343-2,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 22 avril 2026,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du Budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve en date du 22 avril 2026,

Considérant que les budgets 2025 doivent être votés avant le 30 avril 2026.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**PROCEDE au vote par chapitre**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	295 737.09 €	Unanimité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	303 262.81 €	Unanimité
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	33 496.79 €	Unanimité
66 - Charges financières	33 496.79 €	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>665 998.48 €</b>	
RECETTES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 049.60 €	Unanimité
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	33 496.79 €	Unanimité
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	73 710.00 €	Unanimité
75 - Autres produits de gestion courante	295 742.09 €	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>665 998.48 €</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 049.60 €	Unanimité
16 - Emprunts et dettes assimilées	589 954.63 €	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>853 004.23 €</b>	

RECETTES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	549 741.42 €	Unanimité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	303 262.81 €	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>853 004.23 €</b>	

## ADOpte à l'unanimité le budget 2026 de la ZAM COMBE MARTELE

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAM Combe Martèle par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	665 998.48 €	665 998.48 €
INVESTISSEMENT	853 004.23 €	853 004.23 €
TOTAL	1 519 002.71 €	1 519 002.71 €

## DECIDE à l'Unanimité

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

  
Le Président  
Fabien CRUVEILLER  


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026